



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

PROCès VERBAL Nouakchott le:: انواكشوط في:
N° 03/CNCMP/2023
DU 11/01/2023 Numéro:: الرقم:

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 11/01/2023 à 13h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP

Etaient absents:

- Fatimetou Michel, Membre du CP

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT).

1°/- Examen, du PPM 2023 de l'ETR-ML; Réf lettre N°00000039 du 10//01/2023/CPMP/ETR-ML.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ETR-ML approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (CPMP/MEDD).

1°/- **Examen**, du PPM 2023 du Parc National d'Awleigat (PNA); Réf lettre N°000001 du 10//01/2023/CPMP/MEDD.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MEDD approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA).

1°/- **Examen**, du PPM 2023 du MHA; Réf lettre N°0000006 du 10//01/2023/CPMP/MHA.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

2°/- **Examen** d'un projet de marché relatif aux travaux de réalisation d'une AEP sur un forage existant dans la localité d'Ain Esselam relevant de la commune de Boutilimit. **Réf : lettre N° 008/CPMP/MHA, reçue le 10 Janvier 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché conclu avec MENAL SARL pour un montant de 2 840 000 MRU TTC avec une durée d'exécution de 04 mois, sous réserve d'y insérer :

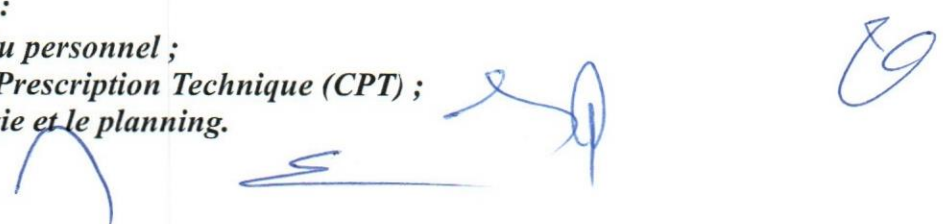
- *Les diplômes du personnel ;*
- *Les Cahier de Prescription Technique (CPT) ;*
- *La méthodologie et le planning.*

3°/- **Examen** du projet de marché relatif aux travaux de réalisation d'un château d'eau à Savennie chef-lieu de la commune. **Réf : lettre N°008/CPMP/MHA, reçue le 10 Janvier 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché conclu avec SOMIBA TP pour un montant de 1 697 000 MRU TTC avec une durée d'exécution de 04 mois, sous réserve d'y insérer :

- *Les diplômes du personnel ;*
- *Les Cahier de Prescription Technique (CPT) ;*
- *La méthodologie et le planning.*



Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (CPMP/MPME)

1°/- **Examen** du projet d'avenant n°1 au marché n°0578/F/025/CPMP/ MPME/2022, relatif à l'acquisition d'outils de modélisation et de simulation de réservoirs avec les hardwares associés, portant sur des modifications de certains items du contrat; **Réf. : lettre n°009/CPMP/MPME/P reçue le 10 janvier 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPME approuvant ledit avenant.

Commission des Marchés du Département de l'Agriculture (CPMP/MA)

1°/- **Examen** du rapport d'évaluation des offres techniques et financières rendant infructueux le DAO relatif à l'acquisition et l'installation des équipements pour mettre à l'échelle de solution VISA au niveau de l'Assaba. **Réf. : lettre n°566/CPMP/MA reçue le 10 Janvier 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit rapport et rendant le dossier infructueux.

2°/- **Examen** du rapport d'évaluation des propositions financières relatives au recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude pédologique au Trarza. **Réf. : lettre n°001/CPMP/MA/ reçue le 10 Janvier 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit rapport d'évaluation financier proposant d'attribuer le marché au Gpt SERAT/SGIE pour un montant de 7 806 404 MRU en TTC et un délai d'exécution de 06 mois.

Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif (CPMP/MENRSE)

1°/- **Examen** de pénalité de retard relative au marché de l'Impression et la Fourniture de 1400 000 manuels scolaires mauritaniens en lot unique au profit de l'Institut Pédagogique National (IPN); **Réf. : lettre n°58/CPMP/MENRSE/P reçue le 09 janvier 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour fournir :

- *La notification du marché*
- *Les PVs de réceptions*

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPMP/MEFP)

1°/- **Examen**, du PPM 2023 du Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion Socio-Economique des Jeunes Vulnérables (PEJ-BAD); Réf lettre N°000279 du 09//01/2023/CPMP/MEFP.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MEFP approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

2°/- **Examen**, du PPM 2023 du PROCAPEC; Réf lettre N°000273 du 03//01/2023/CPMP/MEFP.

Décision: Approuvé

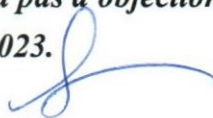
Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MEFP approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (CPMP/MPEM)

1°/- **Examen**, du PPM 2023 du Port de Tanit ; Réf lettre N°0000115 du 10//01/2023/CPMP/MPEM.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPEM approuvant ledit PPM pour l'année 2023.



Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

1°/- **Examen** de la demande d'annulation de la procédure de passation de consultation simplifiée relative à la location de véhicules au profit du Laboratoire National des travaux publics pour la construction de la voirie Aioun Kiffa Atar et Tidjikja. Réf : lettre N°008/CPMP/MET, reçue le 10 Janvier 2023.

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/MET annulant cette procédure, car celle-ci ne répond pas aux conditions requises par les dispositions de l'article 65 de la loi 2021-024 du 29 décembre 2021 portant code des marchés publics (alénea 2).

2°/- **Examen** de la demande d'annulation de la procédure de passation de consultation simplifiée relative à la location de véhicules au profit du Laboratoire National des Travaux Publics pour la construction de la voirie Aleg Maghtaa Lahjar et Rosso. Réf : lettre N°008/CPMP/MET, reçue le 10 Janvier 2023.

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/MET annulant cette procédure, car celle-ci ne répond pas aux conditions requises par les dispositions de l'article 65 de la loi 2021-024 du 29 décembre 2021 portant code des marchés publics (alénea 2).

3°/- **Examen** de la demande d'annulation de la procédure de passation de consultation simplifiée relative à la location de véhicules au profit du Laboratoire National des Travaux Publics RN3 Nebaghiya. Réf : lettre N°008/CPMP/MET, reçue le 10 Janvier 2023.

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/MET annulant cette procédure, car celle-ci ne répond pas aux conditions requises par les dispositions de l'article 65 de la loi 2021-024 du 29 décembre 2021 portant code des marchés publics (alénea 2).

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY



Les signataires:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP